Correspondances

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **31 (1902)**

Heft 17

PDF erstellt am: **30.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

in 4° dont le texte est en français, en allemand et en anglais. On y trouve une notice sur Fribourg et ses monuments publics, la reproduction d'une belle page de Ruskin, l'indication détaillée des excursions et des ascensions que le touriste peut faire en pays fribourgeois. Ici et là, une poésie, où est célébré le pittoresque des paysages de notre canton. Un critique pointilleux pourrait relever une erreur de date à propos de la fondation de Hauterive. De même, le texte et l'illustration gagneraient à ne pas être coupés par des annonces réclamiées, qui diminuent le bel effet de l'ensemble.

J. F.

CORRESPONDANCES

Conférence pédagogique de la Veveyse

(Suite et fin.)

Vacances annuelles. — Cette partie des tractanda donne lieu à une longue et laborieuse discussion à laquelle prennent part tous les membres de la conférence et particulièrement : MM. Currat, inspecteur ; Schmutz, à Fiaugères ; Schrœter, à Fruence ; Monnerat, à Grattavache ; Pythoud, à Saint-Martin ; Cochard, à Remaufens ; les Frères des écoles primaires d'Attalens, etc.

La question à trancher est celle ci : Faut-il, dans les différents travaux de la campagne, donner les vacances d'une manière régulière et suivie, ou, dans ces mêmes périodes, faire la classe pendant les jours de mauvais temps ?

La seconde de ces alternatives présente de graves inconvénients. Selon la remarque très juste de M. Schrœter, elle est en désaccord avec l'art. 30 du Règlement général qui prévoit les vacances partielles de 7 jours *consécutifs* au minimum.

D'autre part, ajoute M. Monnerat, aux yeux de certains parents, même en présence d'un nouveau déluge, il fait toujours beau temps.

La marge laissée aux parents est trop élastique ou, plutôt, trop tributaire de leurs intérêts particuliers. La répression des absences devient pour l'instituteur un problème à la fois difficile et délicat. Sur quel degré de température se basera-t-il ou quel est le pluviomètre perfectionné qu'il devra consulter pour établir, selon les lois de l'équité, la justification d'une absence ou sa non-légitimité ?

Les maîtres et maîtresses, consultés par M. l'Inspecteur, se déclarent, à une très grande majorité, en faveur des vacances suivies Cette décision devient règle générale et sera transmise sans retard aux Commissions scolaires.

Nulle règle n'est sans exception : aussi M. l'Inspecteur ordonne t-il les restrictions suivantes :

1° Il ne faut pas donner les vacances lorsque le temps est au mauvais ou les continuer obstinément si le mauvais temps est bien établi et cela malgré les prévisions les plus optimistes de M. Jules Capré ;

2° Les congés ne doivent pas être accordés trop tôt, mais quand les travaux sont commencés par tous les campagnards. En un mot, il faut savoir juger des circonstances et en tenir compte.

A ce sujet, M. Schmutz relève le fait de certaines Commissions

scolaires dont les membres, gros propriétaires, s'entendent entre eux et réclament les vacances au gré de leurs désirs, sacrifiant ainsi l'intérêt général à leurs intérêts particuliers.

Dans un autre ordre d'idées, M. l'Inspecteur ajoute, pour clore cette discussion :

L'instituteur ne peut donner, de son chef, aucun congé à toute sa classe. Tout congé légalement accordé au maître par ses supérieurs doit être signalé dans le rapport hebdomadaire avec motis à l'appui. Dans quelques écoles, les vacances sont trop longues. On est encore trop facile dans l'octroi des permissions; les nombreux congés d'été accordés par M. l'Inspecteur permettent aux instituteurs d'être plus exigeants.

Divers. — M. le Président aborde enfin le dernier point à l'ordre du jour. Il attire l'attention de l'assemblée sur la tenue générale du nouveau registre des absences et progression. Une note de mérite doit être octroyée à l'élève à la fin de chaque trimestre; pour la gymnastique, une seule note est suffisante.

De nombreuses explications sont données sur la manière de remplir le rapport annuel. Le congé accordé à l'école par suite de l'assistance du maître à une conférence officielle ou régionale, à une promenade scolaire, doit être considéré comme équivalant à un jour de classe.

L'examen préalable des recrutables aura lieu cet automne, par région. Les maîtres intéressés, ainsi que tous les élèves émancipés de l'école, doivent y assister.

Le cours préparatoire d'automne et les obligations qui en découlent (livret scolaire, formulaires à remplir, etc.), sont spécialement recommandés.

Les maîtres et maîtresses afficheront dans leurs écoles un programme particulier à chaque trimestre et l'adresseront à M. l'Inspecteur à la fin de chacune de ces périodes.

Le journal de classe demandé à l'improviste par M. l'Inspecteur doit être envoyé sitôt après requête.

M. le Président recommande enfin :

1° La tenue sérieuse de la classe en été ;

2° Les soins à donner aux questions à traiter chaque année par les maîtres et maîtresses; quelques travaux témoignent d'une corrélation plus ou moins directe avec certaine amende prescrite par l'art. 110 de la loi scolaire ;

3° La collecte en faveur de l'Orphelinat Marini ;

4° La participation la plus grande à la réunion cantonale ; il faut que Romont puisse proclamer la résurrection du corps enseignant de la Veveyse.

Enfin M. le Président fait un nouvel appel au dévouement de chacun, remercie tous les participants à la conférence et déclare la séance close.

Celle-ci est immédiatement suivie d'une séance de relevée, nous voulons dire d'un banquet très bien servi à l'hôtel de la *Croix-Blanche*, banquet qui donne pleine satisfaction aux exigences de *Messer Gaster*. Maîtres et maîtresses se retrempent et prennent de nouvelles forces dans cette atmosphère de cordialité affectueuse.

Les paroles bienveillantes de M. l'Inspecteur, les chœurs de la Société de chant, les productions individuelles, les bons mots et les saillies se succèdent sans interruption et laissent à peine le temps d'apprécier avec tout le respect voulu le vin généreux non moins généreusement offert par M. le Rév. Curé de Châtel-Saint-Denis.

Les heures s'envolent et chacun au départ emporte le meilleur souvenir de cette conférence et la conviction d'y avoir satisfait à la fois et l'esprit et le corps.

Granges, le 29 juillet 1902.

BURLET, Alph., instit., secrétaire.

***

Réponses de deux aînés

L'article intitulé « Réflexions d'un jeune instituteur » a provoqué un peu d'émoi. Nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs les observations de deux aînés.

I

Une petite réponse aux « Réflexions d'un jeune instituteur » par un collègue qui a blanchi sous le harnais scolaire recevra, je suppose, bon accueil et de la rédaction et du corps enseignant.

Que ce jeune instituteur ait subi des revers, rencontré des difficultés, éprouvé des embarras, nous le comprenons fort bien et cela d'autant mieux que nous avons tous ces maux en partage. Mais, qu'il en rejette la responsabilité sur ses anciens collègues, c'est ce que nous n'admettrons qu'à la suite de preuves.

A la veille de commencer ma 27e année, je tiens à dire en premier lieu que j'ai été bien souvent dans le cas de donner des directions pédagogiques à de jeunes instituteurs. Je n'ai jamai cru devoir faire autrement. Beaucoup de jeunes instituteurs m'en ont souvent témoigné leur entière reconnaissance.

Qui aurait le plus besoin de directions et de conseils parmi les membres du corps enseignant, vieux et jeunes ? Ce sont, notez bien, ceux qui n'en demandent point ; bien plus, ce sont ceux qui les craignent et les fuient. Je m'explique. Très rares sont les instituteurs que l'autorité jette au vieux fer pour avoir mal réussi dans la direction d'une école, la première, la seconde et même la troisième année d'enseignement. M. le Directeur de l'Instruction publique et nos dévoués inspecteurs comprennent très bien — mieux que nous — que les débuts sont semés de difficultés, surtout lorsqu'il s'agit de diriger une école à trois degrés.

Mais, dit un « jeune », pour continuer, il faut « une volonté inébranlable ».

D'accord, cher collègue, je suis de votre avis, et j'ajouterai, les conseils d'un bon praticien ne vous seront *jamais* refusés en pareille occurrence. Et je dis : L'instituteur se trouvant dans le cas d'en demander n'éprouvera aucune « timidité » à exposer ses déboires à un bon « vieux » collègue voisin.

Quels sont donc ceux qui ne reçoivent point de directions ? Ceux qui ne les demandent pas et ceux qui les craignent.

Ah ! ici, il est bien pénible de parler, car les maîtres qui se trouvent dans cette dernière catégorie pèchent, non pas dans l'enseignement de la grammaire, du calcul, de la géographie, etc., mais dans la *conduite personnelle*.

Vieux maîtres, dites-le sans façon : Vous ont-ils consulté les amateurs effrénés des jouissances mondaines ? Vous ont-ils, ceux-là, demandé des conseils ? Je n'attends pas la réponse, mais je l'entends.

Je finis en priant mon jeune collègue de ne pas croire que je le classe dans cette dernière catégorie, car, s'il en était, il n'aurait eu ni le temps, ni la volonté d'écrire au *Bulletin-Ecole*. Je puis donc

affirmer avec assurance que mon cher cadet est un instituteur d'une volonté inébranlable. *Un vieux.*

II

Les réflexions du « jeune instituteur » ont causé une pénible surprise aux vieux. Ces derniers ont rarement l'occasion d'accabler la *timidité* « des jeunes » par leurs regards fiers, hautains, pour la bonne raison que les jeunes frères éducateurs évitent la société de leurs aînés. Cette *timidité naturelle* n'empêche pas les cadets de traiter leurs devanciers avec un certain dédain, qui se trahit dans leurs procédés, même dans leur langage. Ah ! ces vieux, ils ne nous vont pas à la cheville, soit pour la science, soit pour la pédagogie. Il y a 20 ou 25 ans, les études à l'Ecole normale étaient un amusement, les examens un jeu, une formalité. Aujourd'hui, il faut être des érudits pour oser affronter un examen. Et les méthodes ?..... Ah ! si ces vieux routiniers employaient les méthodes qu'on nous a enseignées, leurs élèves seraient tous des lettrés. Quel profit, dès lors, pour le jeune éducateur de frayer avec des collègues vieillis dans la routine, rabaissés comme une marchandise hors de cours, tandis que les jeunes sont outillés de toutes pièces pour réussir dans l'enseignement et pour éviter les écueils où leurs devanciers ont émoussé leurs armes et compromis leur prestige. Un beau rêve de jeunesse ! Au reste, il n'y a rien de bien surprenant que la jeunesse voyage souvent au pays des rêves et plane dans la sphère des illusions.

Je ne crois pas me tromper en affirmant que, en général, ce ne sont pas les vieux qui manquent de charité envers les jeunes. N'a-t-on pas vu des jeunes, du même sexe, faire un détour pour ne pas accorder l'aumône d'un salut à leurs devanciers dans la carrière de l'enseignement. On connaît aussi des apprentis-pédagogues feignant ne plus connaître le simple magister qui leur a enseigné l'*a-b-c* et se dispenser ainsi de le gratifier d'un salut ou d'une courte visite.

Pour juger des sentiments respectifs qui animent jeunes et vieux, il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur nos conférences ou même sur les rencontres dans les rues du chef-lieu. Comment les jeunes acceptent-ils les vieux collègues qui osent se hisser dans leurs cercles ?..... Ils sont, au mieux, tolérés par condescendance et..... charité.

Justice, honneur aux exceptions, il y en a aussi, il y en a même beaucoup.

Educateurs de la jeunesse, ayons un esprit large, un cœur généreux et bienfaisant, un jugement droit, et que, dans nos rangs, comme dans une belle famille, le cadet ne se gêne pas de coudoyer son aîné comme un frère, comme un égal.

Un vieux, au nom de plusieurs.

Chronique scolaire

Angleterre. — Le parlement anglais vient d'accepter en seconde lecture une nouvelle loi scolaire présentée par M. Balfour, premier ministre Cette loi garantit le maintien de l'école confessionnelle et répond ainsi aux sentiments de la majorité de la nation anglaise.